

## Lamlaut Carole

---

**De:** Alexandre Bisenz <alexandre.bisenz@vd.ch> de la part de COMMUNICATION POLICE <communication.police@vd.ch>  
**Envoyé:** vendredi, 20 mars 2020 13:47  
**Objet:** Communication pour les communes  
**Pièces jointes:** Organigramme-20200316.pdf.002; Organigramme-20200316.pdf; 200318\_5717\_ECA\_DDIS\_PULLY.PDF

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

**Catégories:** Catégorie jaune

A toutes les communes vaudoises, SCL, Préfets, UCV, AdCV

Veillez trouver ci-joint les **deux bulletins d'information** transmis à l'ensemble des commandants des SDIS. Les communes désirant obtenir de plus amples informations peuvent s'adresser directement **aux organes dirigeants des SDIS de leurs régions respectives.**

### **INFORMATION AUX COMMANDANTS DES SDIS no 1 / 17.03.2020**

#### **Organisation cantonale**

Au vu de la situation sanitaire en lien avec le Coronavirus, le Conseil d'Etat a mis en œuvre le plan ORCA. Ce plan a pour objectif de garantir une gestion globale de cette situation sortant de l'ordinaire. Il impose aux entités partenaires de coordonner leurs engagements respectifs et ceci sous l'égide d'une structure de conduite cantonale unifiée.

Le poste de commandement des opérations (PCO) est actif. Il a pour mission notamment d'assurer la conduite et la coordination globale de l'opération. Il est sous le commandement du chef du Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM) et chef de l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC), Monsieur Denis Froidevaux, celui-ci étant directement subordonné au Conseil d'Etat. Les services SDIS y sont représentés par l'inspecteur cantonal.

#### **Organisation SDIS**

Au niveau sapeurs-pompiers, un Etat-major cantonal a été activé, vous trouverez en pièce jointe son organigramme. Son nom est : **EM SDIS-COVID19**. Il intègre des représentants des SPV et SPP par le biais de la FVSP et du SPSL. Selon l'évolution de la situation, le CCDIS et les CRDIS pourraient être appelés à coordonner certaines mesures à l'échelle de chaque région.

L'adresse e-mail suivante a été activée : [SDIS-covid19@eca-vaud.ch](mailto:SDIS-covid19@eca-vaud.ch)

Cette adresse est réservée aux échanges entre les SDIS et l'EM SDIS-COVID19 pour tous les éléments en relation avec la situation Coronavirus. Veuillez l'utiliser pour nous faire parvenir toute demande ou communication relative à la situation Covid 19.

Pour tous les autres échanges (hors Coronavirus) les adresses e-mail usuelles restent actives.

#### **RENSEIGNEMENT**

Nous renseignons journallement l'EMCC sur l'état de situation de nos ressources engageables. Dès lors, la transmission quotidienne du nombre de sapeurs-pompiers de votre SDIS en maladie ou accidenté se poursuit.

Afin de faciliter cette démarche, un nouvel état de planning ayant pour nom « **Maladie-ACC** » est activé dans ProSDIS et devra être renseigné par chaque SP se trouvant dans cette situation (par le portail WEB ou directement par l'application MySTART+).

#### **CTA**

Un plan de continuité a été mis en place pour le CTA permettant de garantir son exploitation au niveau de son fonctionnement tant technique qu'humain. Des restrictions au niveau de l'accès à la centrale d'alarme sont actives et ne permettent plus aux personnes étrangères au service d'y pénétrer (y compris les sapeurs-pompiers des SDIS).

## **RESEAUX D'ALARME ET DE TELECOMMUNICATIONS**

Cette période de crise risque de mettre en surcharge les réseaux de télécommunications. Dès lors, afin de garantir l'aboutissement des alarmes, le port du pager est obligatoire, en complément du téléphone, pour tous les sapeurs-pompiers concernés. Nous vous rappelons que le paging offre l'avantage de posséder son propre réseau.

En outre, la transmission des données des tablettes véhicules et l'utilisation de l'application MySTART+ étant également tributaire des réseaux internet et de téléphonie, certaines lenteurs ou interruptions pourraient se produire.

## **STL – CTL**

En ce qui concerne le suivi en matière de véhicule et matériel, notre service technique et logistique est en contact avec nos principaux fournisseurs. Ces derniers ont mis sur pied un plan de continuité afin de pouvoir assumer les dépannages de vos engins. Ces démarches sont également entreprises auprès de garages locaux. Le STL reste opérationnel et assume la livraison dans les SDIS. En revanche, le retrait de matériel n'est plus possible au magasin de Romanel.

La fourniture de produits de désinfection pour les APR étant actuellement restreinte (priorité accordée aux services sanitaires), nous vous demandons d'utiliser ces derniers avec parcimonie.. Nous sommes à la recherche d'une solution alternative.

## **Personnel double incorporé SDIS et PCi**

Les démarches visant à régler l'ordre de priorité d'engagement de personnel incorporé au sein d'un DPS et au sein de la PCi sont en cours de réalisation entre les services concernés. Le cas échéant, nous vous renseignerons en temps utile sur les décisions prises et autres modalités à suivre.

## **MESURES AU SEIN DES SDIS**

Nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait, d'entreprendre au sein de votre SDIS la réflexion nécessaire sur les mesures organisationnelles et techniques à mettre en place au niveau de votre personnel afin de préserver au mieux votre capacité opérationnelle.

En l'occurrence, l'on tiendra compte des directives comportementales préconisées par les Autorités fédérales et cantonales (regroupement de personnes, règles d'hygiène, distancement entre personnes, etc.), autant dans la vie professionnelle, que sociale et dans les activités au sein du SDIS.

Nous vous remercions de sensibiliser vos sapeurs-pompiers sur l'importance de ses mesures et sur leur responsabilité individuelle. Nous pourrions ainsi, tous ensemble, garantir la continuité de nos missions en faveur de la population de notre canton.

EM SDIS-COVID19

<b>Pascal Delessert</b>
Inspecteur régional défense incendie et secours

<b>Etablissement Cantonal d'Assurance</b>	
Avenue Général-Guisan 56, CH-1009 Pully	
Tél.	+41 58 721 21 21
Tél. direct	+41 58 721 23 43
Fax	+41 58 721 21 22
Site	<a href="http://www.eca-vaud.ch">www.eca-vaud.ch</a>

## **INFORMATION AUX COMMANDANTS DES SDIS no 2 / 18.03.2020**

### **Réseau téléphonique d'entreprise 058 XXX XX XX**

Les opérateurs des réseaux téléphoniques connaissent des difficultés d'acheminement des appels sur les réseaux d'entreprise (indicatif 058). Ceci concerne donc tous les numéros de l'ECA, à l'exception des numéros d'urgence (118) et ceux nécessaires au fonctionnement opérationnel du CTA et des SDIS (021 / 213.XX.XX).

Nous vous prions de faire preuve de patience en cas d'appel sur le 058 et de renouveler votre appel. D'autre part, les numéros opérationnels 118 et 021 / 213.XX.XX ne sont à utiliser qu'exclusivement pour les appels en lien avec les aspects opérationnels. Le CTA ne transmettra aucun appel lié à des questions administratives sans lien avec son activité.

Extrait du site Swisscom :

#### ***Informations sur les réseaux fixes et mobiles***

*La situation exceptionnelle en Suisse a entraîné une augmentation rapide de l'utilisation de nos services de télécommunications depuis le lundi 16 mars 2020. Nous travaillons en permanence à des mesures telles que l'extension des capacités et demandons en même temps à nos clients d'utiliser les réseaux de télécommunications de manière judicieuse. Malgré l'augmentation de la capacité, des saturations peuvent encore se produire à un moment donné - le comportement de la population est décisif.*

### **Nouveau canal de communication**

Dès ce jour, la page Extranet du site de l'ECA (accessible à tous les sapeurs-pompiers vaudois) comportera des messages flash d'information. Ceux-ci reprennent en quelques mots les points essentiels de la communication. Ces éléments seront d'office transmis préalablement aux Commandants.

### **Incidences sur la suppression des cours cantonaux**

Suite à la suppression des cours cantonaux ECAFORM, le planning de disponibilités des sapeurs-pompiers ont été adaptés comme suit (état jusqu'au 31 mars 2020, les cours d'avril seront traités au fur et à mesure) :

- SDIS avec disponibilités basées sur des groupes d'alarme = le groupe initial (avant saisie du cours) revient automatiquement.
- SDIS avec disponibilités individuelles = aucun état de disponibilité n'est repris après la suppression du cours (état = blanc).

Nous vous invitons dans tous les cas à contrôler vos différents états de planning.

### **Nouvel état de planning « MALADE-ACC »**

Suite à quelques questions nous étant parvenues, nous précisons que l'introduction de l'état de planning individuel « MALADIE-ACC » est dictée par l'activation du plan ORCA cantonal et l'état de situation. En effet, les organes responsables doivent obtenir les informations statistiques nécessaires à garantir les plans de continuité. Les causes des indisponibilités en fait partie intégrante. Il ne s'agit donc pas de s'initier dans la sphère privée des personnes mais d'obtenir des valeurs les plus proches possibles de la réalité afin de prévenir d'éventuelles détériorations de la capacité opérationnelle des SDIS. Nous incitons donc les commandants à encourager tous les sapeurs-pompiers de renseigner leurs disponibilités en faisant usage de ce nouvel état. Nous vous remercions de votre appui répondant à cette situation exceptionnelle et en faveur de la population vaudoise.

### **Accès aux casernes par les fournisseurs et réparateurs mandatés par l'ECA**

L'entretien des engins se poursuit afin de les maintenir opérationnels. Dès lors, nous vous invitons à laisser l'accès aux véhicules et autres engins aux entreprises mandatées, ceci en respectant naturellement l'ensemble des règles de comportement (distances, etc.). Si des mesures plus strictes devaient être appliquées dans votre SDIS, veuillez mettre à disposition des fournisseurs mandatés les véhicules et engins à l'extérieur de la caserne.

### **Echange de la communication**

Nous accordons l'importance nécessaire à la communication des mesures prises par l'ECA et autres informations ; nous sommes naturellement intéressés à recueillir votre communication interne si vous le jugez opportun. Les bonnes idées n'étant pas l'apanage d'un seul service, nous nous réservons le droit d'utiliser tout ou partie de vos informations pour en faire profiter d'autres SDIS. Le cas échéant, merci d'utiliser l'adresse mail [SDIS-COVID19@eca-vaud.ch](mailto:SDIS-COVID19@eca-vaud.ch)

EM SDIS-COVID19  
Cellule communications

*(See attached file: Organigramme-20200316.pdf)(See attached file: Organigramme-20200316.pdf)*

*(See attached file: 200318\_5717\_ECA\_DDIS\_PULLY.PDF)*